

Circulaire no 38/décembre 2011

Communiqué officiel à l'attention de nos assurées et assurés

Chères assurées, chers assurés,

En premier lieu, nous aimerions souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui se sont nouvellement affiliées auprès de notre caisse.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir leur offrir un service de qualité.

Caisse unique

Comme chaque automne après la publication des primes, la « caisse unique » redevient un sujet brûlant.

La caisse unique ne résout pas les problèmes de notre système de santé. Le montant des primes découle des dépenses en prestations médicales qui sont à charge de l'assurance de base et ceci vaut également pour une caisse unique.

Les dépenses pour les prestations médicales sont en hausse tandis que celles pour les prestations de services des caisses diminuent. Pour chaque franc de prime, 95 centimes servent à rembourser les prestations de l'assurance-maladie obligatoire. Pour leurs frais administratifs, les assureurs-maladie n'ont en revanche besoin que de 5 centimes.

Contrairement aux coûts pour les traitements médicaux qui augmentent chaque année, les frais administratifs représentent l'unique poste qui diminue de manière constante.

L'initiative en cours met uniquement l'accent sur les 5% en baisse en lieu et place des 95% en hausse. C'est faire fausse route et le peuple a déjà rejeté deux initiatives sur la caisse unique.

La politique ne doit toutefois pas empêcher de rechercher des solutions qui freinent l'augmentation des coûts de la santé. Néanmoins et aussi longtemps que nous souhaiterons avoir le meilleur système de santé du monde, une croissance zéro des primes et des prestations restera irréalisable.

Seul un comportement critique de la part de chaque assurée et assuré dans ce domaine peut contribuer à stabiliser les coûts et donc les primes.

L'Office fédéral de la santé publique publie chaque année une liste des primes moyennes par canton. Au niveau suisse, la moyenne des primes s'élève à CHF 382.00. Avec CHF 350.55 la GALENOS enregistre une valeur moyenne bien inférieure. Dans seulement 6 cantons (correspondant à 965 personnes), les primes de la GALENOS sont supérieures à la moyenne de toutes les caisses-maladie! Par conséquent, une caisse unique serait pour 93% de nos assurés une solution plus coûteuse!

Rapport annuel 2011

Comme les années précédentes, nous renonçons à l'envoi systématique à tous les assurés de notre rapport annuel. En tout temps, vous pouvez télécharger et imprimer l'ensemble de nos rapports sous www.galenos.ch.

Pour nos assurés ne disposant pas d'accès Internet, le 103^{ème} rapport annuel 2011 peut être commandé par téléphone au 044 245 88 88. Par ce biais, vous nous aiderez à préparer au mieux notre planification.

Assemblée générale du 9 juin 2012 à Berne

Pour une préparation adéquate de la prochaine Assemblée générale, il est pour nous extrêmement important de connaître le nombre d'assurés GALENOS que nous accueillerons le samedi 9 juin 2012 à Berne.

A cet effet, vous pouvez déjà vous inscrire à cette assemblée 2012 à l'adresse gv@galenos.ch ou au 044 245 88 88.

Important:

toute inscription respectivement annulation ultérieure est à nous communiquer impérativement et au plus tard 14 jours avant la date de l'Assemblée à l'adresse e-mail gv@galenos.ch ou au numéro de téléphone 044 245 88 88. Merci d'avance de votre compréhension et de votre coopération.

Nouveau financement hospitalier

Quels sont les changements pour les assurés GALENOS?

Avec le nouveau financement hospitalier, les cantons sont obligés de payer leur part cantonale des frais de traitements médicaux des patients à tous les hôpitaux publics et privés inscrits sur la liste des hôpitaux.

En tant qu'assuré LAMal (assurance de base obligatoire), il est possible dès 2012 de se faire traiter dans tous les établissements de Suisse pour autant qu'ils figurent sur la liste cantonale des hôpitaux. Auparavant, seul un traitement dans le canton de domicile ou dans certains hôpitaux spécialement choisis hors du canton était possible. A partir de 2012, la prise en charge des frais de traitement par l'assurance de base est intégrale à condition que les tarifs de l'hôpital extra-cantonal

ne soient pas plus élevés que ceux du canton de domicile. Si tel n'est pas le cas, la différence de tarif sera prise en charge par l'assurance complémentaire HOPITAL. Les coûts en division commune seront intégralement remboursés par l'assurance-maladie obligatoire des soins (AOS) uniquement si le séjour doit s'effectuer pour des raisons médicales dans un hôpital hors du canton de domicile.

Si un établissement ne figure pas sur la liste cantonale des hôpitaux, la GALENOS vous renseignera sur les modalités de prise en charge des prestations et ce qu'il s'agisse d'un hôpital situé dans votre canton de résidence ou hors du canton.

En raison du libre choix des hôpitaux, mon assurance complémentaire d'hospitalisation est-elle devenue superflue ?

Non. Car si les tarifs de l'hôpital extra-cantonal que vous avez choisi sont supérieurs à ceux du canton de résidence, la différence est prise en charge par l'assurance complémentaire HOPITAL.

En outre, l'assurance complémentaire d'hospitalisation couvre bien plus : vous bénéficiez notamment de contributions lors de cures balnéaires et cures de convalescence, de prestations pour aide ménagère ainsi que de prestations dans un hôpital pour soins aigus à l'étranger si, par exemple, vous tombez malade ou subissez un accident durant vos vacances.

Si vous êtes assuré en division demi-privée ou privée, vous profitez en plus du libre choix du chirurgien, d'un confort supplémentaire en milieu hospitalier ainsi que de prestations plus étendues dans divers domaines.

Que devez-vous observer en cas d'hospitalisation en 2012 ?

Comme par le passé, vous présentez votre carte d'assuré au médecin ou à l'hôpital ou vous leur indiquez votre couverture d'assurance. Le médecin ou l'hôpital sollicitera ensuite une demande de garantie de prise en charge auprès de la GALENOS. En règle générale, vous n'avez rien à entreprendre. Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous aiderons bien volontiers.

Clé de répartition entre cantons et assureurs-maladie

Voici les principales modifications quant au nouveau financement des hôpitaux :

Dans le nouveau régime de financement des hôpitaux, la clé de répartition entre cantons et assureurs-maladie est fixée à au moins 55 % pour les cantons (contribuables) et 45 % pour les assureurs (payeurs de primes). Un délai de transition de 2012 à 2017 est donné aux cantons pour atteindre cet objectif, jusqu'à ce qu'ils soient obligés de prendre en charge 55 % des coûts. En conséquence, l'évolution des primes dépend en partie du pourcentage d'engagement financier de la part des cantons. Dix-neuf d'entre eux sont demeurés en-dessous du seuil des 55 % entraînant une charge supplémentaire pour les payeurs de primes.

Diabète : Bandelettes de test

Un diabétique qui mesure sa glycémie trois fois par jour a besoin de 1095 bandelettes de test par an. Il les paie actuellement plus cher que nécessaire et les assurances-maladie également. Près de 50 millions de francs peuvent être économisés rien que dans le domaine du diabète.

Nous vous informons ici volontiers de la collaboration de la GALENOS avec la société DynamiCARE SA. L'association faîtière santésuisse et DynamiCARE ont conclu une convention à des conditions préférentielles. 95 % des caisses-maladie ont déjà adhéré à cette convention et bénéficient à présent de prix avantageux qui sont largement inférieurs aux prix maximaux fixés par les autorités. Les prix de certains produits pour diabétiques tels que les bandelettes de test et les lancettes peuvent être divisés par deux.

Si vous optez pour l'appareil de mesure de la glycémie Dyna-Valeo, vous contribuez à faire durablement baisser les coûts et vous ménagez en même temps votre portemonnaie ! Avec des prix jusqu'à 60 % plus avantageux, vos frais de participation sont plus que divisés par deux. De plus, la société DynamiCARE SA vous remet une carte de fidélité avec 5 % de rabais supplémentaire.

Passez tout simplement commande sur Internet sous www.dynamicare.ch/galenos.html ou par téléphone au numéro 055 533 50 10

En cas de questions, le team DynamiCARE est à votre disposition gratuitement au 0848 33 50 10

Et pour terminer encore ceci ...

Pendant les prochaines fêtes de fin d'année, nos bureaux seront fermés :

les lundis 26 décembre 2011 et 2 janvier 2012

Dès le mardi 3 janvier 2012, nous sommes à votre entière disposition aux heures normales d'ouverture.

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente santé pour l'année à venir.



Emmanuel Champredonde
Directeur



Sylvie Comte
Assistante de Direction



Andrea Hügel
Cheffe des Finances



Remo Waldispühl
Chef des Prestations